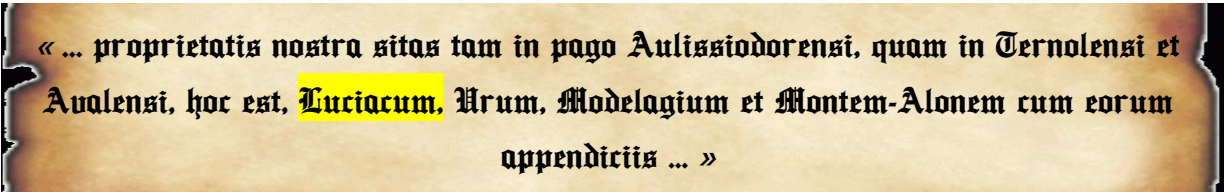


Lucy dans les textes anciens.

Les originaux des documents anciens évoquant Lucy sont extrêmement rares et concis, les copies ne sont pas obligatoirement fiables dans leur intégralité, soit par mauvaise lecture, soit par fausse transcription. Si beaucoup sont incontestables, le manque de précisions donne parfois lieu à des discussions. Il faut aussi compter avec les ouvrages se faisant l'écho d'une légende sans grande rigueur historique.

Le premier écrit connu attestant de l'existence d'un village nommé Lucy remonte au 9 janvier 859.¹ Le roi Charles le Chauve rapporte qu'étant venu à Auxerre, il fit la translation solennelle du corps du bienheureux saint Germain, et qu'il donna au monastère dédié sous son invocation et pour l'usage des moines, différents biens situés dans les pagus d'Auxerre, de Tonnerre et d'Avallon. Les *villae* dont il s'agit sont celles de Lucy (*Luciacum*), Molay (*Modelagium*), Urus (*Urum*) et Montelon (*Montem-Alonem*).



« ... proprietatis nostra sitas tam in pago Aulissiodorensi, quam in Ternoletensi et Avalensi, hoc est, **Luciacum**, Urum, Modelagium et Montem-Alonem cum eorum appendiciis ... »

Cette donation est confirmée en 864 lors du concile de Piste (en Normandie) et en 884 par Carloman. Rois des Francs d'aquitaine et de Bourgogne. Le 28 octobre 886 L'empereur Charles le gros réaffirme les privilèges de ses prédécesseurs, et donne une liste des biens du monastère, mais d'une manière plus Concise.

Dans ces textes rédigés en latin Lucy est cité sous le vocable « Luciacum ». Ce dernier ne fait pas référence directe à la lumière, « *lux* » en latin. Le suffixe **acum** est un suffixe formateur de toponymes. Il sert à créer des noms de domaine basés sur le nom de leur propriétaire lorsque le nom de ce dernier se termine en *-ius*. Durant la période antique Lucius est un prénom romain très commun. Luciacum serait donc le domaine ou la villae de Lucius.

Tout comme *eyum* dans les documents médiévaux, *-acum* est la forme latinisée du suffixe gaulois *-akos*. Ainsi les vocables *luceyum*, *luciacum* et *luciaco* peuvent très bien désigner : soit un même et seul domaine soit trois villae différentes.

Peu à peu les noms de lieu vont se franciser. Les noms latins terminés en « *acum* » vont d'abord perdre ce suffixe. Avant que la lettre Y vienne se substituer au I.

Juristes et copistes mettront longtemps avant de prendre conscience de l'importance d'apporter un peu plus de précisions dans les noms de lieux et de personnes. *Luceyum-Boscum* désignera Lucy le bois, Lucy-sus-Quehure Lucy sur Cure et Lucy ad Icaunam Lucy sur Yonne.

Le nom de Lucy est partagé par deux autres villages icaunais: Lucy-le-Bois et Lucy-sur-Cure. Un ancien village gallo-romain voisin de l'abbaye de Crissenon et disparu après que ses habitants l'aient déserté pour fonder un peu plus loin le village de Prégilbert portait le nom de Luchy. Il faut aussi compter avec un autre lieu dit Luchy, hameau de la commune de Poilly sur Tholon.

Pour être honnête, la chartre du 09 janvier 859 est trop imprécise pour affirmer avec certitude qu'elle concerne « notre » Lucy ». Les villages de Lucy sur cure et Lucy le Bois se revendiquent aussi de ce document.

Un acte daté de l'année 1033 ferait mention de la donation de l'église de Lucy le bois, dite de Saint-Martin, faite par Hermoin évêque d'Autun, à l'abbaye de Saint-Germain.

Il résulte d'une charte datée vers 1100, que Narjod, seigneur de Toucy, a donné aux moines de Saint-Nicolas de Crisenon, qui dépendaient de l'abbaye de Molême, l'église de Lucy-sur-Cure et tout le fief que Pierre de Châtel-Censoir tenait de lui.

Si ces documents sont authentiques, cela écarte Lucy le Bois et Lucy sur Cure de la donation de Charles le Chauve en 859. En effet l'évêque d'Autun et Narjod de Toucy ne pouvaient céder qu'un bien leur appartenant.

Lucy sur Yonne est clairement identifié en 1213 quand le comte Hervé de Donzy procède à l'affranchissement des habitants de Clamecy et leur accorde un droit d'usage forestier en forêt de Montlambert . Celui-ci spécifie que « ce bois de sept à huit cents arpens est contigu à la terre de Lucy , près de l'antique Forêt de Bèze, par une allée et chemin où le Comte de Nevers a fait placer des bornes portant ses armoiries »



En 1219, il est fait mention dans le cartulaire de l'abbaye de Crisenon d'un Lucy ou petit Lucy à proximité de Châtel-Censoir. En 1270, un autre document concerne des donations faites sur le territoire de Luci-sur-Yonne.

Le Cartulaire de l'évêché d'Autun, connu sous le nom de Cartulaire rouge publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle mentionne l'existence d'un prieuré à Luciaco dépendant de l'archiprêtré de Corbigny .

Les pouillés publiés par Longnon peuvent être datés de façon plus précise : le second pouillé d'Autun, dit « antérieur à 1312 » serait postérieur à 1239. A cette date le prieuré de moniales de Lucy sur Yonne n'existait plus depuis de nombreuses années. Le cartulaire rouge ferait-il référence à un village nommé Lucy situé à proximité de Saint Saulge à 20 Kms au sud de Corbigny ?

Lucy sur Yonne

Luciacus, 859 (cart. gén. de l'Yonne, I, 69). (revendiqué par Lucy le bois et Lucy sur Cure)

Lucy ad silvam (lucy la forêt) 1213 charte de Herve IV de Donzy

Luciaco, (prioratus de) Pouillé du diocèse d'Autun antérieur à 1312

Lucy ad Icaunam, Gallia Chistana (repertoire topo-bibliographique des abbayes et prieures)

Luxi-sur-Yonne, 1454 (abb. de Reigny).